

Explication du texte de Malebranche

« Le juste et l'injuste aussi bien que le vrai et le faux ne sont point des inventions de l'esprit humain, ainsi que prétendent certains esprits corrompus. Les hommes, disent-ils se sont fait des lois pour leur mutuelle conservation. C'est sur l'amour-propre qu'ils les ont fondées. Ils sont convenus entre eux : et par-là, ils se sont obligés. Car celui qui manque à la convention se trouvant plus faible que le reste des contractants, il se trouve parmi des ennemis qui satisfont à leur amour-propre en le punissant. Ainsi par amour-propre il doit observer les lois du pays où il vit : non parce qu'elles sont justes en elles-mêmes - car par-delà l'eau disent-ils, on en observe de toutes contraires, mais parce qu'en s'y soumettant on n'a rien à craindre de ceux qui sont les plus forts. Selon eux tout est naturellement permis à tous les hommes. Chaque particulier a droit à tout ; et si je cède de mon droit, c'est que la force des concurrents m'y oblige. Ainsi l'amour-propre est la règle de mon action. Ma loi c'est une puissance étrangère et, si j'étais le plus fort, je rentrerais naturellement dans tous mes droits. Peut-on rien dire de plus brutal, de plus insensé ? La force a déferé au lion l'empire sur les autres brutes ; et j'avoue que c'est souvent par elle que les hommes l'usurpent les uns sur les autres. Mais de croire que cela soit permis, et que le plus fort ait droit à tout sans qu'il puisse jamais commettre aucune injustice, c'est assurément se ranger parmi les animaux et faire de la société humaine une assemblée de bêtes brutes. »

N. Malebranche, *Entretiens sur la métaphysique*

Remarques

La connaissance de la doctrine de l'auteur n'est pas requise. Il faut et il suffit que l'explication rende compte, par la compréhension précise du texte, du problème dont il est question.

Le **thème du texte** apparaît clairement dès la première phrase du texte : "le juste et l'injuste aussi bien que le vrai et le faux ne se point des inventions de l'esprit humain, ainsi que le prétendent certains esprits corrompus."

Le thème général est la **justice**, non pas en tant qu'institution (la justice qui effectivement prend des décisions de justice, juge des crimes et délits et éventuellement condamne), mais en tant **qu'idée, en tant qu'elle représente ce qui permet de distinguer entre le juste et l'injuste**. Malebranche prend position fermement et énonce sa thèse dans cette première phrase : il cherche à montrer que **la justice n'est pas affaire de conventions mais qu'il existe véritablement une justice en soi**. Celle-ci ne constitue pas une invention de l'esprit humain et l'homme ne peut pas décider **de façon purement arbitraire** ce qu'il en est du juste et de l'injuste : la justice ainsi conçue renvoie à un ordre intelligible. L'homme n'invente pas la justice mais au contraire la découvre : les lois en vigueur devraient s'appuyer sur un modèle de justice idéal.

Il interroge la thèse de ses adversaires qui assurent que le droit est fondé sur la force et ne représente qu'un moyen que l'homme utilise pour maintenir un minimum d'ordre au sein d'une société donnée. Il affronte à demi mots à la fois Pascal et Hobbes. Ce faisant, il procède **par l'absurde** et cherche à montrer les contradictions auxquelles aboutit la thèse de ses adversaires. Le texte est ouvertement polémique.

Il était **intéressant et pertinent** ici de faire appel à certains concepts vus en cours : obligation/contrainte, origine/fondement, en droit/en fait, légal/légitime.

Le texte peut se décomposer en quatre parties :

1. Du début jusqu'à "mutuelle conservation", il énonce sa thèse et celle de ses adversaires ;
2. de "C'est sur l'amour-propre" jusqu'à "ceux qui sont les plus forts", il présente la position de ses adversaires et met en évidence une première conséquence ("ainsi") ;
3. de "selon eux" jusqu'à "tous mes droits", il met en évidence le présupposé de ses adversaires (la situation de l'homme à l'état de nature) et en tire une conséquence ("ainsi" qui est que la loi devient hétéronome ;
4. de "peut-on rien dire de plus brutal" jusqu'à la fin, Malebranche fait une objection fondamentale à ses adversaires.

1 Enoncés des deux thèses

a) Thèse de Malebranche

Enoncé clair de la thèse que Malebranche entend soutenir : **le juste et l'injuste ne sont pas des inventions humaines**. Ceux qui le prétendent sont "corrompus".

Analogie entre d'un côté le juste et l'injuste et de l'autre le vrai et le faux. Ces deux couples de notions sont assimilés l'un à l'autre. Ils possèderaient tous deux la même caractéristique : l'esprit humain n'en décide pas arbitrairement, ils s'imposent à lui. Le vrai et le faux peuvent faire l'objet d'une démonstration et il faut bien accepter la conclusion. Nous ne décidons pas que $2+2=4$. Le vrai et le faux seraient extérieurs et indépendants de mon esprit ; ils lui préexistent.

Rapprochement entre "le vrai et le faux" et "le juste et l'injuste". **De même, que nous n'inventons pas le vrai et le faux, de même, nous ne saurions inventer le juste et l'injuste, mais seulement les découvrir.** Il faudrait ainsi consentir à un ordre juste qui s'imposerait à nous. En ce sens, il serait impossible d'appliquer les termes de juste et d'injuste à n'importe quoi. **Il existerait une vérité de la justice.**

b) Thèse de ses adversaires

Enoncé de la thèse de ses adversaires : "les hommes, disent-ils, se sont fait des lois pour leur mutuelle conservation". Notez l'emploi du verbe "faire". **Les lois seraient donc fabriquées, c'est-à-dire qu'elles s'apparenteraient à une fabrication par définition artificielle de l'esprit humain.** Pourquoi les hommes se seraient-ils fait des lois ? Seulement pour garantir leur survie, **sans référence aucune à un ordre juste**. Dès le début du texte, on sent poindre l'argument final : **si le juste est arbitraire et si les lois n'existent que pour assurer la survie des hommes, alors elles s'inscrivent dans une perspective purement animale, l'instinct de survie.**

2 Justification de la thèse des adversaires de Malebranche

Malebranche se fait le porte-voix de ses adversaires, met en évidence leurs arguments afin d'éprouver leur force.

a) L'argument de la sécurité et de l'intérêt

Les lois seraient ainsi "fondées" sur l'amour-propre. L'amour-propre et non la justice serait donc leur seule justification. **Il faut expliquer ce terme "d'amour-propre"**. Il désigne ici l'amour de soi et la tendance à tout rapporter à soi et se rapproche de l'intérêt. Privilégier l'amour-propre nécessite l'institution de lois, étant donné qu'en faisant toujours prévaloir mon intérêt, je risque systématiquement de m'opposer aux autres en tant que leur intérêt, leur amour-propre menacent en permanence de contredire les miens. Par définition, les autres sont plus forts parce qu'ils seront toujours plus nombreux.

Les hommes se seraient "convenus entre eux" : notez l'utilisation du verbe "convenir". Malebranche insiste sur **le caractère purement conventionnel de la loi** dans ce cas. Elle est issue d'un accord entre les hommes mais qui ne se réfère pas à un modèle transcendant et ne cherche qu'à concilier leurs intérêts. C'est la thèse positiviste selon laquelle il n'y a pas de juste et d'injuste hors de la loi. **Le juste se résout dans le légal.**

Dans ce cas, l'amour-propre ne se limite que pour mieux s'assouvir (pensez au thème de la liberté naturelle chez Hobbes, illimitée en droit mais quasiment inexistante en fait, d'où la nécessité de la loi pour rendre la liberté, certes, limitée, possible). Le respect de la convention est nécessaire car celui qui déroge aux lois ainsi instituées se trouve en situation de faiblesse : les autres, plus nombreux, seront toujours plus forts.

b) Première conséquence

"Ainsi, par amour-propre, il doit observer les lois du pays du pays où il vit". Ici, la référence à Pascal est explicite : Pascal soutient, en effet, qu'à défaut de pouvoir connaître la vraie justice, nous n'avons d'autre choix que d'obéir les coutumes de notre pays.

Qu'en est-il de l'obéissance à la loi dans ces conditions ? L'obéissance se fait ici par **contrainte** et non pas **obligation**. Les hommes n'obéissent pas aux lois parce qu'elles sont justes, mais par crainte des représailles, par amour-propre, pour préserver leur vie ou simplement leur confort.

Malebranche met en évidence le relativisme qui découle d'une telle conception de la loi. Si la loi est une convention arbitraire visant à satisfaire mon intérêt, alors, en effet, elles sont susceptibles de varier d'un pays à l'autre : "par delà l'eau disent-ils, on en observe de toutes contraires". Les lois ne sont pas seulement différentes d'un pays à l'autre, mais sont susceptibles de véritablement s'opposer. Ce qui est légal ici sera illégal là et si le juste se résout dans le légal, ce qui est juste ici sera injuste là-bas. Par suite, n'importe quoi pourra passer pour juste. La justice en soi n'existerait pas et effectivement, la justice ne serait que pure convention. Il n'y aurait plus de possibilité de distinguer entre le légal et le légitime.

Allusion à la phrase de Pascal : "Plaisante justice qu'une rivière borne ! Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà."

Il n'y aurait pas de justice mais seulement des coutumes juridiques.

3 L'état de nature

a) Situation de l'homme à l'état de nature

L'état de nature est une fiction rationnelle cherchant à mettre en évidence les conditions d'existence des hommes avant la loi. Malebranche reprend l'argumentation de Hobbes qui fait découler nécessairement son pacte de la situation potentiellement conflictuelle de l'homme à l'état de nature.

Pourquoi y a-t-il ici une référence à l'état de nature ?

"Selon eux, tout est naturellement permis à tous les hommes". Dans le cadre d'un sujet sur la justice, le terme "naturellement" doit immédiatement vous évoquer l'état de nature. Dans la mesure où Malebranche affirme que "naturellement tout est permis à tous les hommes", vous devez penser à la liberté naturelle chez Hobbes. Ce dernier suppose qu'à l'état de nature, il n'y a ni juste, ni injuste, ni bien ni mal : l'homme dispose d'une liberté absolue de faire absolument tout ce qu'il désire et de s'approprier tout ce dont il peut prendre possession. D'où la guerre de tous contre tous. Le contrat, "je cède mon droit", n'est là pour ramener la sécurité civile parce que, seul, je serai inévitablement plus faible que les autres. "La force de mes concurrents m'y oblige". Il s'agit encore d'une contrainte : je cède devant la force.

Au final, le droit ainsi conçu n'est que le résultat d'un rapport de forces, une cristallisation d'un rapport de forces mais non la visée de l'organisation d'une société juste. Il s'agit d'une coexistence pacifique et non d'un vivre-ensemble.

b) Deuxième conséquence

"L'amour-propre est la règle de mon action" : les hommes ne seraient ainsi mus que par leur intérêt qui seul leur dicte leurs actions. En aucun cas, ils ne chercheraient à réaliser le juste. L'égoïsme prévaut et le lien social ne repose que sur un calcul utilitaire (je ne cherche que ce qui est utile, ce qui satisfait mon intérêt). C'est pourquoi, "ma loi c'est une puissance étrangère". Je ne l'accepte que comme un pis-aller par intérêt bien compris : sans elle, ma vie et mon intérêt seraient en permanence menacés.

Pour autant, **cette loi est hétéronome**, extérieure à moi, ne renvoie en aucun cas au juste ou au bien. Je lui **obéis** sans nécessairement la **respecter, par peur et non pas obligation morale**. C'est parce que je suis jamais assuré d'être toujours le plus fort que je lui obéis.

"Si j'étais le plus, je rentrerais naturellement dans tous mes droits" : à nouveau, il y a ici une référence à l'état de nature. Si véritablement, je pouvais être le plus fort, nul besoin d'un contrat pour garantir ma survie : parce que je serais le plus fort, je pourrais jouir impunément de tous les droits qu'Hobbes reconnaît à l'homme à l'état de nature. En somme, je serais en position de faire ma loi et de l'imposer aux autres.

4 Renversement de la thèse soutenue par ses adversaires

C'est l'aboutissement du raisonnement par l'absurde.

a) Analogie avec les animaux

Malebranche emploie un vocabulaire polémique, interpelle lecteurs et adversaires. "Brutal" insiste sur le rapport de forces qui en résulte. "Insensé" montre en quoi la thèse adverse serait contraire à la raison, précisément, absurde.

Il ne faut pas confondre société humaine et groupe animal. Les animaux sont entièrement déterminés par leur nature, et ceci, jusque dans leur organisation en groupe : la force décide du statut de chacun. L'organisation de la vie animale repose entièrement sur un état de fait : ils se contentent d'être et ne se demandent pas comment ils devraient être (distinction entre **le fait et le droit**, **l'être et le devoir-être**). Le droit n'intervient pas dans la vie animale : celle-ci s'organise selon l'instinct et les déterminations naturelles.

b) Récusation du passage indu fait au droit

Malebranche concède que la force joue, **en fait**, un rôle souvent prépondérant dans l'établissement de la loi. C'est-à-dire qu'il reconnaît que la force peut être à l'**origine** de la loi. Dans ce cas, il s'agirait précisément d'un abus de pouvoir, d'une usurpation.

En revanche, il conteste le passage indu du fait au droit. Ses adversaires assimileraient ainsi le fait au droit. Certes, il est possible que la force intervienne dans l'établissement de la loi ; pour autant, **il ne doit pas en être ainsi** ("mais de croire que cela soit permis"). L'ordre humain ne doit pas refléter un simple rapport de forces mais s'ancrer dans une justice en soi de sorte que chacun puisse se reconnaître dans la loi et ne plus la ressentir comme une puissance étrangère : elle devient ainsi **autonomie** et l'obéissance se fait **non plus par contrainte** mais bien par **obligation**. En somme, Malebranche reproche à ses adversaires de confondre le fait et le droit. Ce n'est pas parce qu'une chose se fait qu'elle doit nécessairement se faire : **la force peut être à l'origine de la loi, elle ne saurait en être le fondement**, elle ne justifie pas la loi.

Bref, la thèse des adversaires de Malebranche conduit à une contradiction : elle confond le fait et le droit et réduit ainsi l'homme à sa pure animalité. Confondre le fait et le droit reviendrait à contester à l'homme son humanité.

Malebranche assure ainsi que le juste ne saurait se résoudre dans le légal : il y aurait bien une visée d'un juste universel. Il ne conduit cependant pas à une identité totale de toutes les lois. Le lien social peut de la sorte s'établir non plus seulement selon un pur calcul d'intérêts mais bien plutôt selon des valeurs partagées.